



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

économie et finances : fonctionnement

Question écrite n° 38230

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le refus du centre de formation professionnelle et de perfectionnement dépendant de la direction du personnel d'accepter des chèques libellés en euros, notamment des chèques émis sur un compte du Trésor public. Il lui demande les raisons de ce refus apporté aux fonctionnaires désireux de régler des frais d'inscription à des formations, ainsi que les mesures envisagées afin que son département accepte les chèques libellés en euros, comme cela est préconisé au niveau national et local.

Texte de la réponse

L'adaptation au paiement en euros du logiciel de la régie de recettes du centre de formation professionnelle et de perfectionnement a été décalée au 4 janvier 2000, pour des raisons techniques, essentiellement liées au passage à l'an 2000. Les adaptations nécessaires ayant été réalisées, le centre de formation professionnelle et de perfectionnement accepte naturellement les paiements en euro. Depuis janvier 2000, 28 chèques en euro ont ainsi été encaissés sans difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38230

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1999, page 6912

Réponse publiée le : 29 mai 2000, page 3258